



## Communiqué de presse

### Application de l'article 7:97 du Code des sociétés et des associations

*L'informations ci-jointe constitue de l'information réglementée au sens de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers qui sont admis à la négociation sur un marché réglementé. Annonce publique conformément à l'article 7:97, §4/1 du Code belge des sociétés et des associations.*

**Malines, le 21 mars 2023 – Telenet Group Holding NV ("Telenet" ou la "Société") (Euronext Brussels : TNET) annonce l'application de l'article 7:97 du Code des sociétés et des associations. La procédure a été appliquée concernant une demande d'investigations de *due diligence* par Liberty Global plc ("Liberty Global") dans le cadre d'une potentielle offre publique d'acquisition sur la Société.**

Dans le cadre des discussions qui ont précédé l'annonce de l'intention de Liberty Global Belgium Holding B.V., une filiale de Liberty Global, de lancer une offre publique d'acquisition volontaire et conditionnelle sur la Société (telle que publiée dans un communiqué de presse de Liberty Global du 21 mars 2023), il a été demandé à la Société d'autoriser des investigations de *due diligence* limitées de la part de Liberty Global.

Liberty Global étant la société mère ultime de la Société, l'article 7:97 du Code des sociétés et des associations a été appliqué à cette décision.

Suite à l'avis du comité des administrateurs indépendants, le conseil d'administration a approuvé la conduite d'investigations de *due diligence* par, ainsi que la conclusion d'un accord de confidentialité avec, Liberty Global (les "Décisions Proposées"), considérant que :

- il serait dans l'intérêt de la Société que Liberty Global soit en mesure de prendre une décision en connaissance de cause quant à la faisabilité et, le cas échéant, aux implications d'une potentielle offre publique d'acquisition, dans le mesure où cela permettrait de faire avancer une telle offre et aux négociations entre la Société et Liberty Global de se dérouler en parfaite connaissance de cause ;
- sur base des investigations de *due diligence*, Liberty Global pourrait décider de la structure de l'offre publique d'acquisition et ainsi affiner et améliorer ses conditions et le prix de l'offre, ce qui pourrait être dans l'intérêt de la Société ;
- l'accord de confidentialité garantit que le partage d'informations se déroule dans l'intérêt social et en tenant compte des droits et intérêts de la Société; et
- les Décisions Proposées n'engendreraient que des frais (juridiques) limités pour la Société.

La conclusion du comité des administrateurs indépendants de la Société est la suivante (traduction libre) :

"En conclusion, le Comité estime que les Décisions Proposées :

1. *ne sont pas de nature à causer à la Société un préjudice qui, à la lumière de la stratégie de la Société, serait manifestement illégitime ; et*
2. *sont dans l'intérêt de la Société et ne lui causent pas un préjudice qui ne serait pas compensé par des bienfaits pour la Société."*

Le conseil d'administration de la Société a suivi les conclusions du comité des administrateurs indépendants.

La conclusion du commissaire de la Société est la suivante :

*"Conclusion*

Sur base de notre examen, aucun élément n'a été porté à notre attention qui nous amènerait à conclure que les données financières et comptables figurant dans l'avis du comité des administrateurs indépendants du 23 février 2023 et dans le procès-verbal du conseil d'administration à la même date, qui expliquent les décisions proposées, ne seraient pas, à tous égards importants, fidèles et cohérentes avec les informations que nous avons obtenues dans le cadre de notre mission.

Notre mission a été réalisée uniquement dans le cadre des dispositions de l'article 7:97 du Code des sociétés et associations et notre rapport ne peut donc être utilisé dans un autre contexte."

Dans l'intérêt de la Société et en application de l'article 7:97, §7 du CSA, la Société a décidé de postposer la publication du fait que le Conseil d'administration a appliqué la procédure de conflit d'intérêts prévue à l'article 7:97 du CSA.

---

#### Contacts

Relations investisseurs:	Rob Goyens	<a href="mailto:rob.goyens@telenetgroup.be">rob.goyens@telenetgroup.be</a>	+32 15 333 054
	Bart Boone	<a href="mailto:bart.boone@telenetgroup.be">bart.boone@telenetgroup.be</a>	+32 15 333 738
Press & Media:	Isabelle Geeraerts	<a href="mailto:isabelle.geeraerts@telenetgroup.be">isabelle.geeraerts@telenetgroup.be</a>	+32 15 335 544
Légal:	Bart van Sprundel	<a href="mailto:bart.van.sprundel@telenetgroup.be">bart.van.sprundel@telenetgroup.be</a>	+32 15 333 495

**À propos de Telenet** - En tant que fournisseur de services de divertissement et de télécommunication en Belgique, le groupe Telenet est constamment à la recherche de l'excellence pour ses clients au sein du monde numérique. Sous la marque Telenet, l'entreprise fournit des services de télévision numérique, d'Internet à haut débit et de services de téléphonie fixe et mobile, destinés au segment résidentiel en Flandre et à Bruxelles. Telenet Group offre également des services de téléphonie mobile sous la marque BASE à l'échelle de la Belgique. Le département Telenet Business propose quant à lui des solutions de connectivité, d'hébergement et de sécurité aux marchés professionnels belge et luxembourgeois. Plus de 3.000 collaborateurs ont un objectif commun: rendre la vie et le travail plus facile et plus agréable. Le groupe Telenet fait partie de Telenet Group Holding NV et est coté sur Euronext Brussel sous le symbole TNET. Pour plus d'informations, visitez [www.telenet.be](http://www.telenet.be). Liberty Global - l'une des entreprises leaders au niveau mondial de la vidéo convergente, de l'Internet haut débit et de la communication, innovant et donnant les moyens à ses clients dans six pays européens de tirer le meilleur parti de la révolution numérique - détient une participation directe de 59,2% dans Telenet Group Holding SA/NV (tenant compte des actions propres détenues de temps à autre par cette dernière).

**Informations complémentaires** - Des informations complémentaires sur Telenet et ses produits peuvent être obtenues sur le site web de la Société <http://www.telenet.be>. De plus amples informations concernant les données opérationnelles et financières présentées ici peuvent être téléchargées sur les pages Relations investisseurs de ce site web. Le rapport annuel consolidé 2021 de la Société ainsi que les états financiers intermédiaires consolidés condensés audités et les présentations relatives aux résultats financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 ont été mis à disposition sur les pages de Relations investisseurs du site web de la Société (<http://investors.telenet.be>).

**Ce document a été publié le 21 mars 2023, à 19.30h CET**